

Impôt sur le revenu

● (2102)

M. Chrétien: Je suis presque d'accord avec le député. Ces deux programmes ont été conçus dans des contextes différents. Aujourd'hui nous parlons d'un aspect particulier d'un de ces programmes. La deuxième subvention était imposable car nous avons estimé qu'il serait plus juste que les personnes disposant de certains moyens financiers et bénéficiant de cette subvention payent un impôt au gouvernement et que les personnes moins privilégiées ne paient rien. Peut-être aurions-nous dû étendre la subvention à \$1,000 pour l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse et l'imposer, mais ce programme n'a pas été conçu en même temps ni dans les mêmes conditions. Je reconnais que l'argument du député se justifie, mais je ne puis rien y faire.

Nous débattons à présent ces deux programmes en même temps. L'un d'eux s'applique depuis plusieurs années tandis que l'autre est nouveau. De l'expérience que nous avons des subventions imposables, nous avons jugé plus juste de tenir compte des situations personnelles des deux catégories de contribuables. Cependant je dois admettre franchement que les programmes ont été en effet conçus à des périodes différentes, ce qui fait que nous sommes dans une situation délicate, comme cela arrive parfois. Je ne peux rien retirer de ce que j'ai dit, ils ont été conçus séparément, et avec des objectifs différents.

M. Benjamin: Monsieur le président, j'ai écouté avec la plus grande attention et j'avoue que ma sympathie va à tous ceux qui appuient cet amendement, mais je comprends également le point de vue du ministre des Finances. Tout d'abord, comme le ministre lui-même l'a dit, il est peut-être ignorant mais il n'est pas stupide. Le ministre est un brave homme, et il ne serait pas assez idiot pour proposer un programme qui ne profiterait qu'aux deux seules provinces du Canada restées fidèles aux libéraux. Je le crois. Je ne crois ni le député de Selkirk, ni toutes ces accusations ou sous-entendus. Je crois le ministre lorsqu'il nous dit que ces deux programmes ont été établis dans un contexte différent.

J'aimerais poser la question suivante au ministre: si les programmes destinés au public de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard sont équitables, quels que soient les contextes, ils devraient être équitables pour les habitants des autres provinces. Ces programmes reposent sur un excellent principe. Nous leur donnons notre appui à 100 p. 100, et l'amendement ne fait que proposer leur application uniforme à tout le pays.

Quand le ministre répondra, j'aimerais bien qu'il nous dise aussi comment il a calculé ces 560 millions de dollars. C'est important car, l'autre jour, il nous a asséné le chiffre de 580 millions de dollars.

Lorsque le ministre nous a parlé des importations de pétrole, j'ai cru qu'il avait dit—c'est du moins l'impression que j'en ai retiré,—que seules l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse s'étaient soudainement mis à dépendre beaucoup du pétrole importé. Le ministre sait aussi bien que tout le monde que les cinq provinces de l'Est sont dans le même cas.

M. Chrétien: Monsieur le président, si le député le permet, je m'empresse de faire une mise au point. J'ai déclaré qu'elles étaient plus dépendantes que d'autres parce qu'un élément dans leur économie interne les rendait plus dépendantes du pétrole. Leurs populations ont certes toutes besoins de pétrole

pour chauffer les maisons, faire rouler les automobiles, etc, mais de plus, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard, l'électricité est produite à partir de pétrole importé, et lorsque le prix de ce dernier a été augmenté, ce sont ces provinces qui ont été le plus durement touchées. C'est pourquoi nous avons essayé de mettre au point un programme pour leur venir en aide d'une façon différente. Peut-être aurions-nous pu utiliser un autre moyen, mais c'est celui qui a été retenu à l'époque. Les statistiques indiquent clairement qu'il existait un besoin réel.

Les autres provinces de l'Est dépendent également du pétrole importé, mais comme elles ont besoin de pétrole pour produire leur électricité, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard sont plus dépendantes.

M. Benjamin: Je remercie le ministre de cette réponse. Je pense qu'il a raison, si ce n'est que les cinq provinces de l'Est dépendent toutes du pétrole importé—et non pas seulement pour produire de l'électricité—je voudrais que le ministre demande à ses fonctionnaires de comparer les coûts pour les propriétaires du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve de même que pour ceux de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Dans les trois premières provinces, il y a un plus grand nombre de maisons à chauffer.

Le problème est relié à l'isolation thermique des maisons et à la question de savoir si ce genre de coûts peuvent être déduits aux fins de l'impôt sur le revenu. Le coût de production de l'électricité en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas le seul facteur à considérer. Il y a des gens qui doivent peut-être chauffer leurs maisons à l'électricité, et à cet égard, l'argument du ministre est parfaitement valable, mais il y a aussi des gens qui doivent les chauffer avec du pétrole, et la plupart d'entre eux vivent au Québec, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. Ces gens connaissent les mêmes problèmes que les compagnies d'électricité qui la produisent à partir de pétrole.

M. Chrétien: Monsieur le président, je veux simplement répéter que nous avons choisi un moyen pour aider les habitants de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard parce que la hausse du prix du mazout a contribué à la forte augmentation du prix de l'électricité en très peu de temps. À ce moment-là, nous avons essayé de trouver un moyen d'aider les propriétaires de maison. Nous aurions pu opter pour des subventions, mais nous avons pensé qu'il serait bon également d'accorder un stimulant aux personnes qui isolent leurs maisons en même temps. Nous avons donc conçu ce programme. Cela n'avait aucun rapport avec le fait que les maisons soient chauffées au mazout car c'est le cas au Québec et ailleurs. C'était un moyen de rembourser ceux qui étaient touchés non seulement par la hausse du prix du chauffage des maisons mais également par celles de l'électricité. Nous avons utilisé ce moyen.

Certaines personnes nous demandent pourquoi nous avons limité ce programme à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard au lieu de l'étendre à tout le pays. Nous avons conçu un autre programme qui est moins généreux. Il prévoit des subventions de \$350 en partie imposable pour ceux qui sont contribuables; autrement dit, une partie de cette somme reviendra au gouvernement. Les conseillers de mon ministère ont examiné la question pour voir qui va présenter une telle demande de subvention. Ils ont fait des calculs. Si quelqu'un se